

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 AOÛT 2017 À 15:00 HEURES :

À la séance extraordinaire tenue le 14 août 2017 à 15 h, à la salle du conseil municipal, sont présents les conseillers(ères) : Diane Talbot, René Rivard, France Martel et Stanley Boucher sous la présidence de la mairesse Mme Nathalie Bresse.

Sont absents : les conseillers Éric Mageau et Donald Lachance.

Daniel St-Onge, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

Il est constaté et mentionné que l'avis de convocation a été signifié dans les délais requis par le Code municipal à tous les membres du conseil.

1.
Ouverture de la séance extraordinaire à 15 h 01.

Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

2017-08-166 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

- 1. Ouverture de la séance extraordinaire.**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.**
- 3. Résolution pour l'adoption des premiers projets de règlements d'urbanisme numéros 624, 625, 626, 627, 628, 629, 630 et 631 et fixant la date de l'assemblée de consultation.**
- 4. Résolution pour acceptation de la soumission des règlements numéros 602A et 620 pour un emprunt total de 365 000 \$.**
- 5. Résolution pour la réalisation de l'emprunt de 365 000 \$.**
- 6. Période de questions.**
- 7. Levée de la séance extraordinaire.**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Diane Talbot **ET RÉSOLU QUE** le conseil municipal d'Ascot Corner adopte l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2017-08-167 3. RÉOLUTION POUR L'ADOPTION DES PREMIERS PROJETS DE RÈGLEMENTS D'URBANISME NUMÉROS 624, 625, 626, 627, 628, 629, 630 ET 631 ET FIXANT LA DATE DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION :

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel **ET RÉSOLU** d'adopter les premiers projets de règlements d'urbanisme portant les numéros :

- 624 « Règlement du Plan d'urbanisme »
- 625 « Règlement de lotissement »
- 626 « Règlement de zonage »
- 627 « Règlement de construction »
- 628 « Règlement de permis et certificat »
- 629 « Règlement de conditions d'émission du permis de construction »

- 630 « Règlement sur les dérogations mineures »
- 631 « Règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) »

Les présents projets de règlements d'urbanisme ont pour objet de réviser le plan d'urbanisme, de remplacer les règlements d'urbanisme actuels de la Municipalité (zonage, lotissement, construction, permis et certificat, conditions d'émission des permis de construction et dérogation mineure) ainsi que d'ajouter un règlement d'urbanisme relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).

Copie des projets de règlements d'urbanisme jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée de consultation publique sera tenue le 11 septembre 2017, à 19 h, à la salle municipale. Lors de cette assemblée de consultation, le Conseil expliquera les projets des règlements d'urbanisme et les conséquences de leur adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

4.
2017-08-168 ACCEPTATION DE LA SOUMISSION POUR LES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT NUMÉRO 602A et 620 POUR UN EMPRUNT TOTAL DE 365 000 \$:

Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	14 août 2017	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 9 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Taux de coupon d'intérêt moyen :	2,7400 %
Montant :	365 000 \$	Date d'émission :	22 août 2017

ATTENDU QU' à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - BANQUE ROYALE DU CANADA

9 300 \$	2,74000 %	2018
9 600 \$	2,74000 %	2019
9 800 \$	2,74000 %	2020
9 900 \$	2,74000 %	2021
326 400 \$	2,74000 %	2022

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,74000 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

9 300 \$	1,60000 %	2018
9 600 \$	1,80000 %	2019
9 800 \$	2,00000 %	2020
9 900 \$	2,25000 %	2021
326 400 \$	2,50000 %	2022

Prix : 98,00100

Coût réel : 2,92810 %

3 - CAISSE DESJARDINS DES DEUX-RIVIERES DE SHERBROOKE

9 300 \$	3,12000 %	2018
9 600 \$	3,12000 %	2019
9 800 \$	3,12000 %	2020
9 900 \$	3,12000 %	2021
326 400 \$	3,12000 %	2022

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,12000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Diane Talbot **ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité d'Ascot Corner accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 22 août 2017 au montant de 365 000 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 602A et 620. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série de **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

5. 2017-08-169 **RÉALISATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT DE 365 000 \$:**

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité d'Ascot Corner souhaite emprunter par billets pour un montant total de 365 000 \$ qui sera réalisé le 22 août 2017, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts	Pour un montant de \$
602-A	205 000 \$
620	160 000 \$

ATTENDU QU' il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;

ATTENDU QUE conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet

emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 602A et 620, la Municipalité d'Ascot Corner souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Diane Talbot **ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 22 août 2017;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 22 février et le 22 août de chaque année;
3. les billets seront signés par la mairesse et l'adjoint au secrétaire-trésorier;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2018	9 300 \$	
2019	9 600 \$	
2020	9 800 \$	
2021	9 900 \$	
2022	10 300 \$	(à payer en 2022)
2022	316 100 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 602A et 620 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 22 août 2017), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

6.
PÉRIODE QUESTIONS
Aucune.

2017-08-170 7. **LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE :**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard **QUE** la séance extraordinaire soit levée à 15 h 45.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

DANIEL ST-ONGE
DIR. GÉN. ET SECR.-TRÉS.

NATHALIE BRESSE
MAIRESSE